

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné par la soussignée à l'effet que le Conseil municipal étudiera, lors de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2021 à 19 h à la salle du conseil située au 403, rue Principale à Stoke ou tenue à huis clos selon le décret ministériel en vigueur relativement à la pandémie de COVID-19, la demande de dérogation mineure suivante :

Subdivision du terrain au 135, 5^e Rang ouest (Lot 5 287 036)

La présente consiste à obtenir l'autorisation de subdiviser le terrain afin d'y construire une nouvelle résidence dans les limites d'un îlot déstructuré de type 1. Le *Règlement de lotissement numéro 461* édicte une norme minimale de 45,7 mètres de frontage alors que le terrain ainsi loti en compterait 40,57 mètres (dérogation de 5,13 mètres).

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec l'inspecteur municipal par courriel à inspecteur@stoke.ca ou par téléphone au 819-878-3790, poste 224 et intervenir auprès du Conseil lors de l'assemblée du 7 juin 2021 à 19 h. Advenant le cas où l'assemblée serait tenue à huis clos, les citoyens voulant intervenir sont invités à soumettre leurs questions et commentaires par courriel au service de greffe avant 16 h 30 le 28 mai 2021 par courriel à greffe@stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 20^e JOUR DE MAI 2021.



Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière